

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 8 mars 2016 un premier projet de résolution numéro **PP16-14001** intitulé : « Accorder, par résolution, une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment sis aux 7530 et 7532 avenue Stuart, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'accorder une dérogation au mode d'implantation prescrit, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment et son implantation sur la limite de propriété du côté nord. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique. Ce projet déroge à la disposition de l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0062 qui se situe entre l'avenue Ogilvy, l'avenue Champagneur, la rue Jarry et le boulevard de l'Acadie.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **23 mars 2016 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 15 mars 2016

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac**